

Vénissieux, le 3 novembre 2023

DÉCLARATION AU TITRE DE L'ARTICLE 223-16 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote BRUT	Nombre de droits de vote NET
31/10/2023	10 762 932	10 762 932	10 762 626

Par ailleurs, la société rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2023, le nombre d'actions émis chaque mois par la société se décompose comme suit :

Libellé	
Avant regroupement	
Janvier-23	9 100 497
Février-23	11 371 060
Mars-23	23 641 300
Avril-23	208 333 320
Mai-23	574 560 640
Juin-23	131 578 000
Après regroupement¹	
Juillet-23	125 722
Août-23	1 535 799
Septembre-23	5 172 766
Octobre-23	2 956 830

Pour mémoire, le suivi permanent de création des actions nouvelles issues notamment des conversions des ORA fait l'objet d'un tableau de synthèse systématiquement mis à jour et disponible sur le site Internet de BOOSTHEAT.

[Retrouvez toute l'information de BOOSTHEAT sur www.boostheat-group.com](http://www.boostheat-group.com)

À PROPOS DE BOOSTHEAT

Constituée en 2011, BOOSTHEAT est un acteur de la filière de l'efficacité énergétique. La Société a pour mission d'accélérer la transition écologique grâce à l'intégration de sa technologie dans des applications fortement consommatrices d'énergie. BOOSTHEAT a conçu et développé un compresseur thermique protégé par 7 familles de brevets permettant d'optimiser significativement la consommation d'énergie pour tendre vers une utilisation raisonnable et pertinente des ressources.

BOOSTHEAT est cotée sur Euronext Growth à Paris (ISIN : FR001400IAM7).

¹ Regroupement intervenu le 18 juillet 2023 par voie d'échange de 1 000 actions anciennes contre 1 action nouvelle

I CONTACTS

ACTUS finance & communication – Jérôme Fabreguettes Leib

Relations Investisseurs

Tél. : +33 (0)1 53 67 36 78 / boostheat@actus.fr

ACTUS finance & communication – Serena Boni

Relations Presse

Tél. : +33 (0)4 72 18 04 92 / sboni@actus.fr

Avertissement :

La société BOOSTHEAT a mis en place un financement sous forme d'ORA avec la société Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO), qui, après avoir reçu les actions issues du remboursement ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société.

Les actions, résultant du remboursement ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO).

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.